



Le Bourg, 12360 Mélagues
Tél: 0565995303
mardi 10h à 14h
samedi 15h à 17h
commune.melagues@gmail.com
www.melagues.fr

Cyber-base de Mélagues



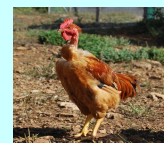
Horaires
mardi 13h – 17h
mercredi 13h - 17h
jeudi 13h - 17h
Tél: 0565995410
mairie.melagues@orange.fr

Gîtes de Cartayrade



Hendrik & Dorine Brakel
Cartayrade – Rials
12360 Mélagues
0685362074 ou 0608312424
info@cartayrade.com
www.cartayrade.com

Volailles de Brioges



Sylvie et Jean-Louis Rivemale
Brioges, 12360 Mélagues
tél: 0982123996
Port: 0687250205 - 0683060896
volaillesdebrioges@orange.fr

Coucher de soleil automnal à Mélagues

Les métamorphoses de l'automne

En novembre, on s'attend à une transition, une marche lente vers les mondes obscurs, les fraîches nuits interminables et les brumes opalescentes des matinées incertaines, quand le ciel attend midi pour se découvrir à nos yeux quémandeurs.

Cette année, nous avons plutôt bénéficié d'un miroir à facettes, d'une pluviosité parcimonieuse ayant pour conséquence la raréfaction du surgissement de ce que nos plumitifs hebdomadaires qualifient de « délicieux cryptogames » - une fin d'été faisant illusion par ses après-midi encore lumineux, poursuivis par la chute des températures nocturnes : tout cela rendu insolite par la quasi-absence du vent (on ne sait plus qui régit les humeurs de la haute sphère), et la persistance des journées de brouillard densifié, mais resté sec. Pour nous qui habitons quasiment les frontières maritimes, nous nous demandons, non sans une certaine inquiétude, si les eaux méditerranéennes sauront retrouver quelque jour nos espaces épanouis d'herbes vives pour en prolonger la verdure par leurs bienfaitantes averse.

Nos deuils

Le premier jour de ce mois lugubre a vu disparaître à l'improviste une belle figure brusquoise, celle de Jean-Claude Arvieu, qui s'est éteint paisiblement, à son domicile, en lisant le journal qu'il venait d'acheter. Ancien élève du pensionnat St Thomas, il avait accompli une exigeante carrière d'enseignant, avant de se fixer, pour sa retraite, à proximité du lieu de ses études, donnant ainsi un bel exemple de fidélité à ses origines. Il avait donné tout son talent, et beaucoup de son temps, au cœur d'hommes de la chorale brusquoise, *La Passacaille*, dont le chant de la résistance italienne, *Bella ciao*, était le morceau de bravoure. A son épouse, sa famille et tous les siens, nous présentons nos plus amicales condoléances.

La fin de ce mois de novembre, à Ramonedieu, son domicile de la commune de Sylvanès, a vu disparaître, tout aussi soudainement, Georges Ramondenc, alors que, pour lui non plus, rien ne le laissait prévoir. A la suite de ma première élection au Conseil général, nous avons tissé des liens solides d'amitié et de confiance, qui m'avaient permis de faire la connaissance de toute sa famille. Georges était un homme de convictions, droit et généreux, qui avait su être l'initiateur d'une belle aventure collective, celle de la charcuterie familiale, ayant assis sa réputation sur les circuits courts et la qualité. Que son épouse Annie, ses enfants et petits-enfants, et toute sa famille, soient assurés que je partage leur peine, et que je garde un souvenir ému de celui qui nous manque à tous.

EHPAD de Brusque

- l'Association

Après une période de réflexion, puis de gestation, l'association de défense de la maison de retraite de Brusque a été créée le 26 novembre. Une soixantaine de personnes, représentant la quasi-totalité des familles de la commune, ont immédiatement adhéré. L'association s'est dotée d'un bureau expérimenté et motivé, qui s'est chargé de la déclaration en préfecture. Une sage résolution avait été prise au préalable : celle d'éviter d'inclure des élus politiques dans le bureau. Ce qui permet d'échapper à toute confusion des rôles. Car ceux-ci ne sont pas identiques, mais complémentaires.

Ainsi plébiscitée, l'association est pleinement représentative des volontés de la population brusquoise. Elle a même vocation à s'élargir aux habitants des communes voisines : Arnac, Tauriac, Mélagues, Peux et Couffouleux, Fayet, Montagnol ... de façon générale, à tous les villages qui ont avec Brusque des rapports de proche voisinage, et aussi à tous ceux qui ont compris que, dans notre territoire de proximité, où les services à la personne sont aussi nécessaires que parcimonieux, c'est la complémentarité qui doit être notre préoccupation primordiale, et non la concurrence. Car nous avons le plus grand besoin du peu de services qui nous restent. Souvenons-nous de cette absurde politique de l'État, lequel, dans les années 2010, pour tenter de ralentir la désertification, préconisait d'ériger des barrières dans les « bourgs-centres », en y transférant le peu qui restait de services dans les « communes périphériques ». A cette époque-là, j'étais responsable, au Conseil général, d'une Commission des Services publics dont j'ai été le seul titulaire (créée par Jean Puech à mon intention, elle n'existe plus – et l'assemblée de Rodez est devenue le Conseil « départemental », car il a considérablement réduit ses compétences). J'ai combattu de toutes mes forces cette politique d'abandon des territoires excentrés, dont on commence à mesurer les dramatiques conséquences. N'en soyons pas complices !

La Com'Com'

Celle-ci, après une longue période d'observation et quelques conciliabules, s'est enfin saisie de la question, au cours d'une réunion à sujet unique, le 27 octobre dernier. Je n'ai pu participer à cette réunion, car j'étais attendu à la médiathèque d'Octon (près du lac du Salagou) pour une soirée littéraire prévue depuis 6 semaines, mobilisant 30 personnes, et je me faisais un scrupule de bouleverser autant d'agendas. Mais j'ai envoyé une note à la présidente de la com'com, en la priant d'en donner lecture aux délégués, ce qui a été fait. Je reviendrai sur le contenu de cette note in fine.

Lors de la réunion suivante de la com'com', il nous a été demandé d'adopter (ou de rejeter) deux délibérations successives, dont la rédaction matérialisait le résultat de la réunion antérieure. En ouvrant la séance, la présidente a manifesté un certain agacement, faisant état du nombre d'heures déjà passées à débattre de ce sujet -réaction très mal venue, comme s'il s'agissait d'un de ces débats formels qui occupent la majorité de nos séances. Mais la rédaction même des deux textes était un chef d'œuvre d'ambiguïté.

Le premier nous proposait, en substance :

- de tout faire pour conserver les 30 lits attribués à Brusque sur le territoire,
- le cas échéant, d'en étudier la meilleure répartition.

Le travail d'une assemblée élue, c'est précisément de débusquer les ambiguïtés d'un texte, et de proposer des amendements. Or, cette rédaction n'a, semble-t-il, ému personne. J'ai demandé la parole (qui m'a été concédée sans objection) pour dire que je ne pouvais pas accepter le terme de « territoire », et qu'il fallait le remplacer par le nom de la commune de Brusque. Quant à celui de « répartition », je n'ai pas voulu épiloguer sur ce qu'il induit : une rivalité entre Belmont et Camarès, ce qui met le ver dans le fruit. Car il faudrait, soit partager les lits (équitablement ou préférentiellement ?), soit attribuer la totalité à l'une ou l'autre commune. Bref, une sorte de dispute après un hold-up. Avec deux conséquences : une ou deux localisations à trouver, des travaux considérables, des besoins de personnel compétent à satisfaire – et Saint-Sernin laissé en dehors du jeu.

Résultat du vote : seuls la maire de Brusque et moi-même avons voté contre. A mon grand étonnement, tous les autres votes ont été positifs. Il faut croire que les mécanismes de persuasion avaient été bien huilés, ou que la réflexion n'avait pas dépassé le premier degré.

La seconde délibération proposée au suffrage peut, en substance, s'assimiler à un chantage. Il était demandé à la commune de Brusque si elle s'engageait à acquérir la propriété du pensionnat Ste Foy, siège de l'EHPAD actuel, appartenant à une congrégation religieuse désargentée, dont le siège est à Villefranche-de-Rouergue. Les religieuses, sans moyens financiers ni projets, sont vendeuses. Le prix de départ serait d'environ 160 000 €, mais une bonne négociation le ramènerait autour de ... 100 000 €. La condition était la suivante : si la commune de Brusque achète le bâtiment, la com'com' l'aidera à monter ses projets. Quels projets ? Celui de « maison de retraite » n'est pas mentionné. Le chantage se double donc d'une totale ambiguïté.

J'ai eu envie de m'abstenir sur ce texte. Puis, un excès d'optimisme l'a emporté : j'ai considéré qu'il fallait y voir, de la part de la com'com', une porte entrouverte. Et je l'ai voté. Seule la maire de Brusque a voté contre.

Au total, il convient de se souvenir qu'aucune délibération n'est définitive. Une nouvelle peut toujours annuler l'ancienne. Nous ne sommes pas, Dieu merci, comme au Parlement, où chacun veut faire inscrire dans la Constitution ses lubies du moment ! Ce qui n'est pas définitif non plus !

Pour ma part, ce que je retiens aussi, après ma prise de parole, c'est la réponse que m'a adressée la présidente : tout à fait « à côté de la plaque ». Elle m'a rappelé les difficultés que nous avons affrontées quand il s'est agi de créer le Sherpa, les démarches multiples, les financements, nos nombreux déplacements à Rodez, à Toulouse, à Paris ... En fait, elle a oublié de rappeler l'essentiel : c'est que nous avons réussi ! C'est aussi que les deux antennes du Sherpa sont totalement occupées, et que, par conséquent, la structure de Brusque, avec ses 30 lits, doit être conservée sur place. Tout cela conforte les choix de ceux qui veulent sa rénovation. La réponse de la présidente est donc, sans qu'elle s'en doute, une approbation de mes propos !

Je considère comme nulles et non avenues les deux délibérations que nous avons votées, tellement elles sont entachées d'irréflexion et de non-dits.

Si cet état d'esprit persistait, ce serait une raison suffisante de remettre en question l'appartenance de Mélagues à la com'com'. Car une communauté de communes n'est pas une collectivité territoriale. Son statut est celui d'une association : même si le préfet, par ordre, nous faisait les gros yeux, nous pourrions nous en retirer. La politique d'indépendance financière conduite par notre commune pourrait nous le permettre. Je n'ai pas oublié le bel exemple que nous a donné mon collègue Marcel Durand, ancien maire de Peux et Couffouleux : il a attendu, pour entrer dans la com'com' de Camarès, d'avoir terminé dans sa commune, grâce à ses ressources éoliennes non partagées, les travaux d'assainissement, qu'il a réalisés sans emprunt.

Pour ma part, j'aurais une autre raison : c'est celle d'un désaccord sur le choix des priorités. Quand le D.G.S. de la com 'com ' me dit que celle-ci n'interviendra pas pour l'EHPAD de Brusque, j'ai envie de lui rappeler que ce n'est pas à lui d'en décider. Je veux bien qu'il « veille au grain » ; c'est sa fonction. Mais l'administratif ne doit pas se substituer au politique -malgré les exemples multiples qu'en donne notre propre gouvernement. Pour ma part, entre le gestionnaire et le visionnaire, je choisis toujours le second : celui qui lève les yeux de sur le livre de comptes, et qui « voit » - qui voit les besoins de ceux dont il a la charge, et qui s'efforce de les satisfaire, par ordre d'urgence, avec, aussi, ses priorités. Rendons à nos aînés ce que nous leur devons : une fin de vie acceptable, malgré la modicité de leurs ressources. Ne nous faisons pas les complices inconscients, voire les « petits soldats » de la pingrerie de l'État - et tant pis si les « petits marquis » qui nous gouvernent sont à court de cirage pour lustrer leurs bottines ! Au demeurant, je vous donne in fine l'essentiel d'une enquête récente, qui révèle que 85 % des EHPAD seront en déficit à la fin de cette année, y compris le Sherpa. La situation est donc intenable. Il y faut une réponse politique de grande ampleur. Les Ségur 1 et 2 sont désormais caducs.

Le second projet de Brusque :

J'avais aussi pensé au Pensionnat St Thomas. Voici que la mairie de Brusque vient d'indiquer qu'elle dispose d'une étude sommaire concernant ce site. Il lui appartient de faire connaître ce projet, car désormais, le temps presse. Il ne me revient pas de prendre position. Ce qui suit ne résulte que de considérations personnelles. Les voici :

- 1) le bâtiment appartient déjà à la mairie,
- 2) il est possible de prendre pour base uniquement l'aile Est, de construction relativement récente, de plain pied avec la cour supérieure, côté montagne,
- 3) il est possible d'ouvrir, le long du champ, un chemin d'accès de plain pied,
- 4) de part et d'autre de l'aile existante, il y a la place pour une extension sur 2 niveaux
- 5) le terrain Rouquette, en bordure de route, pourrait être aménagé en parc automobile (classé inondable ... une fois par siècle ! Donc devenu inconstructible)
- 6) ce choix laisse disponible la partie ancienne pour les activités actuelles (salon de coiffure, local médical, musée ...)
- 7) en outre, il ne serait pas nécessaire de déplacer les pensionnaires actuels de Ste Foy pendant les travaux à St Thomas.

À mon sens, ce projet alternatif mériterait une étude architecturale approfondie et un chiffrage sûrement inférieur à celui qui est avancé pour Ste Foy. Du point de vue humain -ce qui est tout de même essentiel-, il maintiendrait les pensionnaires à proximité du village et de ses activités. Ce qui n'était pas le cas pour les implantations un temps suggérées près du V.V.F. ou du hameau de Viales.

Si cette option en faveur de l'ancien pensionnat St Thomas est celle que privilégie la mairie, il faut que celle-ci la fasse connaître et la défende, notamment auprès de l'association de Brusque et de la com'com'. Car aujourd'hui, il est plus que temps de prendre une décision définitive. Nous avons perdu 3 ans !

La com'com' doit être très claire : il lui faut lever le soupçon de n'avoir proposé sa seconde délibération que sur la certitude que la commune de Brusque refuserait l'achat de Ste Foy. C'est, à la réflexion, ce que révèle l'ordre dans lequel ont été classées les deux délibérations précitées : la première, pour décider d'emblée la répartition des 30 lits récupérés, la seconde, pour piéger la commune de Brusque dans son refus d'acheter Ste Foy. N'est pas Machiavel qui veut, surtout quand le fil rouge est aussi épais !

Sortir par le haut de ce sac d'embrouilles

Face à ce dilemme qui ne fait honneur à personne, nous avons, en tant qu'élus, le devoir d'élaborer, tous ensemble, une solution efficace, honorable et digne. Voici quelles pourraient être les étapes du chemin à suivre :

- 1) la commune de Brusque opte définitivement pour Ste Foy ou St Thomas,
- 2) la com' com' s'engage à accompagner le projet, comme elle a accompagné le Sherpa, sur l'un ou l'autre site
- 3) dans le cas où Brusque se rallie à l'option Ste Foy, le problème de la maîtrise du foncier est réglé par l'achat du bâtiment, soit par la commune, soit par la com'com',
- 4) la propriété du foncier emporte la maîtrise d'ouvrage. Ce qui n'entrave en rien la coopération ultérieure.

Les propositions de la commune de Mélagues

Pour éviter qu'un projet vital pour nos populations, et essentiel pour l'économie communautaire, ne soit entravé par un problème financier loin d'être insoluble, la commune de Mélagues formule deux propositions :

1 – apporter à la commune de Brusque, ou à la com'com', une aide financière de 50 000 €, correspondant au tiers du prix maximum de l'achat de Ste Foy, avant négociation. Ce financement est conçu comme une assurance que les 30 lits de l'EHPAD restent sur le territoire de la commune de Brusque. Il n'enlève rien d'essentiel à la commune de Mélagues, car il provient de ressources nouvelles :

a) 20 000 € de la com'com', qui sont dus à la commune à titre d'aide forfaitaire pour l'achat de deux maisons en 2022,

b) 30 000 € prélevés sur les 65 000 que perçoit chaque année la commune de la part du promoteur éolien ENGIE, au titre de la location de 5 emplacements d'éoliennes sur le territoire communal.

2 – quel que soit l'emplacement choisi pour l'EHPAD rénové, il restera à la commune de Brusque une friche immobilière : soit l'aile Est de St Thomas, soit le bâtiment de Ste Foy. Il serait opportun de saisir l'occasion de prospector, à travers internet, les associations nationales recherchant des espaces bâtis, à la campagne, pour y implanter des hébergements spécialisés. Je rappelle la demande, il y a plusieurs années, de l'association Perce-Neige, fondée par Lino Ventura, et qui n'a pas abouti pour des raisons que j'ignore. Handicap, réinsertion, familles éclatées ... Les besoins sont multiformes. Je n'ai aucun titre à avancer dans cette recherche. Mais j'ai appris l'existence d'environ 140 associations à prospector. Nous pouvons être aidés par la Croix Rouge, les associations humanitaires, l'Unicef ... et même par les Aveyronnais de Paris, qui ont de multiples contacts. Prospectez internet, en privilégiant les associations ayant des antennes ou leur siège en province. Envoyez-leur un mail. Pour ma part, je ne peux pas aller plus loin, car je n'ai aucun mandat pour le faire.

La situation des EHPAD à ce jour

Pour compléter ce dossier, voici l'essentiel des réponses à une enquête menée en septembre par la FNADEPA*, auprès de 1400 directeurs d'EHPAD et de services pour personnes âgées. Vous pouvez trouver l'enquête in extenso sur internet.

Sur les 1400 consultés, 344 ont répondu, ce qui est une proportion très représentative.

- 1) pénurie de personnel pour 89 %
- 2) fonctionnement en mode dégradé pour 46 % (4 lits fermés en moyenne, faute de personnel)
- 3) financement : - insuffisant pour 78 %
- déficit de l'année en moyenne : 112 000 €
par établissement
- 4) inflation en 2022 : 14 % en moyenne
- 5) situation budgétaire : 85 % prévoient un budget déficitaire pour 2023
- 6) stabilité des directeurs : 43 % envisagent de quitter leur métier.

Retenons (en plus) ces quelques remarques :

- *les budgets sont intenables en l'état,*
- *si l'on ne veut pas augmenter la facture des résidents, il faudra trouver un autre système de financement des EHPAD,*
- *il est grand temps de légiférer à l'Assemblée avant que tout ne s'effondre,*

L'évidence est là. Chez nous, le Sherpa lui-même est en déficit. En fin de compte, c'est un système à bout de souffle, qui doit être réorganisé. Le secteur social rejoint ainsi le système médical, qui craque de tous les côtés. Ce n'est pas à nos aînés d'en assumer les conséquences. A nos grands élus de prendre le relais. La réforme des retraites n'est pas la seule urgence !

* Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées

Solutions des Énigmes

- le village aveyronnais qui ne manque jamais de carburant : c'est le Pont de Grandfuel
(*fuel* : prononciation fréquente en Aveyron pour *fioul*)

- la chatte avait l'air *agacé / agacée* par les sollicitations de ses chatons :
 - a) on considère *avoir l'air* comme une expression verbale, à classer dans la liste des intransitifs : être, paraître, sembler, devenir, demeurer, rester, avoir l'air ..., pour lesquels l'accord se fait avec le sujet > agacée (attribut = accord avec le sujet)

 - b) on disjoint « *avoir* » de « *l'air* » :
dès lors, « avoir » redevient transitif (au sens de posséder)
> agacé (accord adjectif avec le nom masculin air)

La conclusion que l'on peut en tirer :

Les Français ne sont pas tous coiffeurs, mais ils ont tous l'art de couper les cheveux en quatre !

Démonstration : si on veut éviter toute ambiguïté, on peut remplacer l'article défini (l') par l'indéfini un air agacé

Déduction : l'indéfini est parfois plus précis que le défini ! (un paradoxe !)

>le français est la langue la plus précise du monde !

Énigme

Lors de quel événement diplomatique (c'est au XX^e siècle) l'anglais a-t-il concurrencé le français ?